



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### La CSL demande l'extension du congé pour soutien familial aux frontaliers

Le Gouvernement a pris l'initiative fort louable de créer dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 un congé pour soutien familial aux travailleurs qui prennent en charge un proche habituellement encadré par un service agréé dans le cadre de la loi dite « ASFT », mais qui a fermé en raison de la crise sanitaire.

Or, cette initiative exclut les travailleurs frontaliers dont les proches, en temps ordinaires encadrés par un service établi dans leur pays de résidence et agréé donc dans ce même pays, sont dans la même situation.

Lesdits travailleurs frontaliers, qui se trouvent pourtant dans la même situation que des travailleurs résidents (*dans les deux cas, les travailleurs concernés ont des proches âgés ou des majeurs handicapés à charge du fait de la fermeture de leurs structures d'accueil habituelles*), sont donc traités moins bien et partant discriminés par rapport aux travailleurs résidents car leurs proches sont dans la très grande majorité des cas hébergés dans une structure de leur pays de résidence.

La CSL demande au Gouvernement de redresser très rapidement cette inégalité en amendant le texte légal en question par l'ajout d'une référence aux services agréés dans nos pays voisins par les autorités compétentes.

Luxembourg, le 15.04.2020

communiqué N°4

